

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE FOOT

Le présent règlement fixe les consignes de base nécessaires au bon fonctionnement de l'école de football de l'US REVEL à laquelle vous allez adhérer.

Article 1 : Inscription

Chaque joueur entrant à L'U.S.REVEL devra :

a) s'acquitter d'une cotisation dont le montant est fixé par le comité directeur (correspondant au frais d'acquisition de la licence, la fourniture d'un short et d'une paire de chaussettes, d'un sweat et de la participation de tous aux frais de fonctionnement du club)

b) fournir les documents nécessaires pour être licencié. (Demande de licence signé par le docteur, autorisation parentale, photo identité, photocopie CI et présent document signé).

Aucun enfant ne pourra participer à une compétition si ces formalités ne sont pas remplies.

Article 2 : Entraînements et Matches

Chaque joueur entrant à L'U.S.REVEL devra :

* être assidu aux entraînements et aux matches

* respecter les horaires, pour les entraînements, le joueur arrive 15 minutes avant le début officiel de celui-ci et doit être prêt pour l'heure fixée.

* prévenir son éducateur en cas d'indisponibilité aux entraînements et aux matches.

Chaque joueur est à la disposition de toutes les équipes de sa catégorie d'âge et aucun changement d'équipe ne pourra se faire sans l'accord du responsable de la catégorie.

Les parents se doivent de ne donner aucune consigne sportive aux joueurs pendant les entraînements et les compétitions. Seul l'entraîneur et le dirigeant le feront en fonction du match et de la tactique de jeu employée.

Article 3 : Tenue

Chaque enfant doit arriver aux entraînements avec sa tenue complète à savoir : short, chaussettes, maillot, chaussures, protège-tibia (sous les chaussettes) et gourde. Prévoir dans son sac un vêtement de type "K-Way" pour les jours de pluie ou de grand vent et une casquette pour le soleil.

Il est conseillé d'inclure dans le sac le nécessaire de toilette pour la douche après les entraînements et les matches.

Les maillots de match sont prêtés par le club le jour du match. Le lavage sera assuré par les parents de joueurs à tour de rôle et au bon vouloir de chacun.

Article 4 : Transport

Chaque parent assure le transport de son enfant aux entraînements et aux matches. Dans le cas où un parent transporterait d'autres enfants, il doit impérativement être assuré pour ce type de transport.

Article 5 : Comportement et Valeurs

Chaque joueur engagé au club ainsi que ses parents devront se conformer à la discipline définie, à savoir :

* respecter les entraîneurs, dirigeants, coéquipiers, adversaires et arbitres lors des entraînements et des matches.

* ne pas détériorer le matériel, les équipements ou les locaux qui sont mis à leur disposition.

Toute personne ayant une attitude irrespectueuse entraînera un avertissement. Si cette attitude perdure, l'enfant pourra être renvoyé en cours de saison purement et simplement.

Les valeurs développées au sein du club et à travers la pratique du football sont les suivantes :

Respect, Générosité, Plaisir, Solidarité et Jeu.

Voici énoncées les quelques règles et valeurs qui nous permettront de passer ensemble une excellente saison.

Le fait d'inscrire votre enfant à l'US Revel implique l'acceptation de celles-ci.

Nous vous demandons de les respecter et de les faire respecter par vos enfants.

Signatures des Parents (ou tuteur) :

Enfant :